COMPTE-REDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 MAI 2012 A 20H30

PRESENTS :
M GABAS / Mme ARSLANIAN / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / M LABURTHE / M DECHE / Mme LABAT M / M COURREGES / M FALTAUER / Mme GREGNANIN / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / Mme ROLANDO

EXCUSES :
M AZANZA / M GUASCH / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABERGERE / M BENOIT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :
Mme LABARRERE / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M BOUNET / M COMET / M VEIGA

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu/procès verbal de la séance du 11 avril. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. CONVENTION CONSEIL GENERAL 4ème TRANCHE RD 931 AVENUE DES PYRENEES
2. PLAN LOCAL D'URBANISME
3. TRANFORMATION EMPLOIS AVANCEMENT DE GRADES
4. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES
5. CONTRATS LOCATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS (groupe scolaire, école maternelle, service voirie, service administratif copieur couleur)
6. CAMPING DE POUY : GERANCE
7. POLE SOCIAL ET CULTUREL – LOT 5 PLATRERIE AVENANT N°1
8. MARCHES MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET AVAP
9. CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES CCGA/COMMUNE D'ÉAUZE
10. TRAVAUX ILOT RAPHAEL – DESIGNATION BUREAU DE CONTROLE (BC) ET DE SECURITE (SPS)
11. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESHERBAGE
12. SUBVENTIONS BP 2012 - AJOUTS
13. FERIA 2012 -TARIFS

- QUESTIONS DIVERSES

1. CONVENTION CONSEIL GENERAL 4ème TRANCHE RD 931 AVENUE DES PYRENEES

Dans le cadre des travaux du tour de ville, vous avez été destinataire du projet de convention à intervenir avec le Conseil Général du Gers pour autoriser lesdits travaux et fixer la participation du Conseil Général.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. PLAN LOCAL D'URBANISME

Après le débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) lors de la séance du Conseil Municipal du 18 Octobre 2011, le 6 décembre le projet de Plan Local d'Urbanisme a été présenté aux personnes publiques associées (État, CR, CG, CCI, CMA, Chambre Agriculture) à 15H et aux administrés en réunion publique le même jour à 19 H.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit maintenant être arrêté par le Conseil Municipal.

Le dossier sera ensuite transmis aux personnes publiques associées qui auront 3 mois pour faire leurs observations.

Il sera également présenté à la commission départementale de consommation des espaces agricoles et à l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement.

À l'issue de ces 3 mois aura lieu l'enquête publique pendant 1 mois.
1 mois après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remet son rapport.

Le Conseil Municipal doit alors approuver le Plan Local d'Urbanisme qui deviendra exécutoire 1 mois après réception en Préfecture du dossier approuvé.

Dans un premier temps le Conseil Municipal doit arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de règlement et les plans y afférents sont consultables au bureau de Madame BONNET-MEUNIER, Directrice Générale des Services à compter du 21 mai.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité. 2 abstentions M COMET et M FALTRAUER.

=> Madame ROLANDO donne lecture de la motivation de vote de Monsieur COMET : il n'était pas présent le 21 mai et n'a pas pu consulter le dossier. Il souhaiterait étudier trois points :

- la zone commerciale derrière le Centre Leclerc
- le lotissement route de Parleboscq à Maisonneuve
- l'accès entre l'allée de l'Hoste et le rue des Capucines

=> Monsieur le Maire précise que ces points ont été soulevés par Monsieur COMET en commission PLU.

- pour la zone commerciale, elle a été réduite (4 ha) du fait du seul accès possible sur le rond point du Centre Leclerc. De plus le terrain est classé en zone AU2 c'est-à-dire à urbaniser à terme (après création des équipements), ce qui nécessitera une révision du PLU.
- pour la zone de Parleboscq qui intéresse Monsieur Garcia, la commission a plutôt visé l'intérêt général qui nécessite un aménagement global pour ouvrir à un maximum de lots sans quoi la majorité des terrains ne pourrait être aménagée.
- pour l'accès rue des Capucines, Monsieur le Maire refait l'historique des "problèmes" qui durent depuis le premier POS (construction d'un garage sur l'espace réservé, accident du fils, réticence des élus successifs à contraindre à la démolition).

3 - TRANSFORMATION EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADES

Après propositions de Monsieur le Maire, la commission administrative paritaire (CAP) auprès du Centre de Gestion a donné un avis favorable à ces propositions d'avancement et a dressé le projet de tableau d'avancement de grades à soumettre à la signature du Maire.

Afin de pouvoir effectivement nommer ces agents à des grades supérieurs, il est nécessaire de créer de nouveaux grades en transformant les emplois actuels occupés par ces agents.

Il s'agit de :

- 2 postes d'adjoints techniques 2ème classe à temps complet transformés en emplois d'adjoints techniques 1ère classe à temps complet et ce suite à un examen professionnel réussi.

- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 31,75h en poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 31,75H

- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet en poste d'agent de maitrise à temps complet au titre de la promotion interne.

Ces 4 postes seront transformés à compter du 1er juillet 2012.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES

L'article 3 alinéa 1 et 2 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, permet de recruter des agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'une emploi ne pouvant être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la Loi ci-dessus mentionnée, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs

fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de congé maladie, de congé maternité, de congé parental.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir au budget à l'article 6413, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel.

Il demande l'autorisation de recruter des agents non titulaires conformément à la Loi à compter du 1er mai 2012, dans les conditions suivantes :

Emplois pouvant être momentanément pourvus dans les conditions énumérées ci-dessous	**grades correspondants**	**niveau de rémunération**
entretien bâtiments, voirie, ménage, garderie, régies diverses, gardiennage, etc	adjoint technique 2ème classe	du 1er échelon au 6ème échelon
service administratif, accueil, standard, courrier, bureautique, etc	adjoint administratif 2ème classe	du 1er échelon au 10ème échelon
service animation, etc	adjoint animation 2ème classe	du 1er échelon au 6ème échelon
fouilles	attaché de conservation 2ème classe	du 1er échelon au 6ème échelon
Bibliothèque, musée, etc	adjoint du patrimoine 2ème classe	du 1er échelon au 6ème échelon
Maître Nageur Sauveteur,	ETAPS	du 1er échelon au 6ème échelon

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. CONTRATS LOCATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS (groupe scolaire, école maternelle, service voirie, service administratif copieur couleur)

Les contrats de location et de maintenance des copieurs des écoles, du service voirie et du copieur couleur de la mairie arrivent à échéance.

Après appel à concurrence, le fournisseur actuel Bureau Concept (Rank Xerox) fait la meilleure proposition qualité/prix.

Les coûts de location et de maintenance sont légèrement inférieurs aux coûts précédents avec du matériel plus performant. Le montant global mensuel s'élève à 709€ pour les locations et à 0,005 € la copie noir et blanche et 0,05 € la copie couleur pour le contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CAMPING DE POUY : GERANCE

A l'automne 2011 et janvier 2012, diverses réunions ont été programmées pour évoquer le devenir du camping et du restaurant de Pouy. Elles ont abouti à un choix de lancement d'une délégation de service public pour le camping de Pouy et d'un classement dans le domaine privé à venir pour le restaurant.

Cependant, pour la saison 2012, tant pour le restaurant que pour le camping, les délais sont trop brefs pour changer le mode de gestion. Le bail du restaurant est donc inchangé et le bail du camping -à échéance le 30 avril- doit être renouvelé pour trois ans avec possibilité de dénonciation avant chaque anniversaire annuel. Vous avez eu copie du projet de bail correspondant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7.POLE SOCIAL ET CULTUREL – LOT 5 PLATRERIE AVENANT N°1

Par acte en date du 15 mars 2012, Monsieur Eric BERGER titulaire du marché Lot N°5 plâtrerie pour les travaux du Pôle social et culturel a cédé son entreprise à la Société Gascogne Plâtrerie Décoration à Plaisance du Gers.
Cette dernière a fourni tous les documents nécessaires à la commande publique (DC1, DC2, DC7).

Monsieur le Maire propose donc d'accepter de signer l'avenant transférant le marché de l'entreprise Berger à l'entreprise Gascogne Plâtrerie Décoration.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. MARCHES MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET AVAP

A compter du 1er avril 2012, la structure juridique de l'atelier d'Etienne LAVIGNE est modifiée. Son activité professionnelle s'exercera à cette date dans le cadre de la SARL immatriculée RCSpau750860389 sous le nom de "Atelier Lavigne - Architectes Associés SARL architecture et patrimoine" avec pour gérants Monsieur LAVIGNE et Madame ROULLIER GALL.

Cette modification nécessite la signature d'un avenant dans chacun des marchés signés avec l'Atelier LAVIGNE.
Vous avez eu copie des avenants correspondants pour les marchés : aménagements espaces publics et AVAP.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES CCGA/COMMUNE D'EAUZE

Comme les années précédentes depuis 2010, il s'avère nécessaire d'établir une convention avec la CCGA pour permettre une organisation rationnelle, efficace et mutualisée de services entre les deux collectivités.

Cette convention porte principalement sur la mutualisation des services voirie, pour la voirie intercommunautaire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité.

=> 1 abstention M COMET car il n'y a pas eu de commission voirie sur ces points.

=> Mme ARSLANIAN répond que c'est en CCGA que ces sujets sont traités.
M le Maire propose de transmettre le règlement voirie de la CCGA au Conseil Municipal (transmis par mel le 31 mai).

10. TRAVAUX ILOT RAPHAEL – DESIGNATION BUREAU DE CONTROLE (BC) ET DE SECURITE (SPS)

Après consultation pour une mission de base en SPS et une mission de contrôle technique (L + LE + SEI + HAND2 + ATT HAND2), le bureau QUALICONSULT pour le BC et le bureau INGC pour le SPS présentent la meilleure proposition. Ci-dessous le tableau d'analyse des offres.

	BC	*SPS*
QUALICONSULT	**12 070**	4 944
VERITAS	14 800	12 525
SOCOTEC	14 975	
INGC		**2 668,75**

Les dossiers correspondants sont consultables au bureau de Madame la DGS.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESHERBAGE

Par délibération du 12/12/2009, Monsieur le Maire avait proposé de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés ou remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux maison de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

- formalités administratives : dans tous les cas l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteurs, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

A l'époque Madame CASTERA avait été chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de proposer à la signature du Maire les procès-verbaux d'élimination.

La bibliothécaire ayant changé, il s'avère nécessaire de modifier le responsable de ces éliminations. Monsieur le Maire propose donc de confier cette tâche à Madame Marie DEVAUD la nouvelle responsable de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. SUBVENTIONS BP 2012 – AJOUTS

a) AMICALE DU PERSONNEL

Lors du vote du BP 2012, la demande de subvention de l'Amicale du Personnel n'a pas été traitée.
La subvention sollicitée sert à assurer les cadeaux de Noël aux enfants du personnel et les réductions sur les places de corrida.
Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 3200 € sur la ligne 6574 du BP 2012 qui présente les crédits suffisants.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) DUMISTE

De la même façon, la subvention concernant l'intervention du dumiste au groupe scolaire n'a pas été inscrite.
La subvention sollicitée sert à l'éveil musical des élèves et permet de contribuer à l'inscription de nouveaux éléments à l'école de musique.
Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 7200 € sur la ligne 6574 du BP 2012 qui présente les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. FERIA 2012 – TARIFS

Depuis le passage en régie en 2009, le conseil doit fixer le prix des places pour les spectacles taurins et autres.

- en ce qui concerne la corrida, il est proposé pour 2012 :

	Ombre Présidence	***Ombre***	***O.S***	***T.1***	***Soleil T.4 Découvert***
BARRERA	80	75	65	60	55
C/BARRERA	75	70	60	55	50
DELANTERA1	65	60	55	50	45
DELANTERA2	65	60	55	50	45
FILE 1	60	55	50	45	40
FILE 2 – 3 - 4 (couvert)	55	50	45	40	35
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	35	25
File 8 (couvert)	45	40	-	-	20

Ouverture de la location (gratuite) le mercredi 27 juin 2012

- pour la novillada non piquée du dimanche matin, les tarifs restent les mêmes qu'en 2011, soit :
  BARRERA NUMEROTEES : 15 €
  AUTRES PLACES : 12 €
  (Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)

- un tarif pour les peñas aux conditions suivantes : minimum 10 personnes

  - 1 pack **Soleil** :
    ◙ 1 corrida (place à 25 €)
    ◙ 1 novillada (place à 12 €)
    ◙ 1 repas (20 €)
    ---
    55 € (au lieu de 57 €)

  1 pack **Ombre**
  ◙ 1 corrida (place à 45 €)
  ◙ 1 novillada (place à 12 €)
  ◙ 1 repas (20 €)
  ---
  70 € (au lieu de 77 €)

- un tarif V.I.P aux conditions suivantes : 1 parking VIP + 1 billet novillada + 1 repas/animations + 1 billet corrida + Tertulia avec apéritif (les billets sont en delantera ombre) => *100 €*
- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €
- le prix du repas de 13H organisé par le Club Taurin Elusate sera de 20€.
- vente d'espaces publicitaires dans le dépliant (réservation) de la corrida :
  1/8 page = 150 €
  ¼ page = 300 €
  ¼ page = 600 €
  1 page = 1200 €

  Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame ROLANDO

* Elle regrette l'absence de Monsieur AZANZA car c'est à lui qu'elle voulait faire la remarque : l'invitation pour le 3 juillet (1ère pierre de la Domus – inauguration aile thermale de Séviac) n'est faite que par le Président du SIVU. Or il aurait été opportun de citer les financeurs Etat-Région-Département et les communes.

* Elle fait, à la demande de Monsieur le Maire, un bilan du salon des antiquaires 2012 : globalement satisfaisant, les entrées et les recettes sont sensiblement identiques à celles de 2011 malgré un contexte peu favorable.
Le rapprochement de la Foire aux Armagnacs est également positif.

- Madame LABARTHE

* Elle fait le bilan des Journées de l'archéologique qui se sont déroulées les 10 et 11 mai : une réussite tant à ÉAUZE qu'à MONTREAL (sur Eauze 13 classes en 2 jours), une excellente collaboration avec les membres de la conservation départementale.
Bilan positif également pour la Nuit des Musées du 19 mai (133 visiteurs).

* Les Journées Nature auront lieu entre le 26 mai et le 3 juin (vous avez eu une présentation du programme le soir de la séance et par mel).

* 18 juin : à l'initiative de Monsieur RAMBACH fils, un hommage sera rendu à son père ancien combattant de la France Libre (un des derniers survivants). Le programme correspondant vous sera transmis avec la convocation pour le défilé traditionnel

La séance est levée à 21H45.